



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Le dossier doit être adressé à :

**Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33 076 Bordeaux cedex.**

Fiche n°1 : Présentation

Identification :

Nom : Ville de Cenon

Adresse : 1 Avenue Carnot 33150 CENON

Téléphone : 05.57.80.70.00

Télécopie : 05.57.80.70.68

Mél : info@ville-cenon.fr

Intitulé du projet :

Parc des Coteaux – Mise en œuvre du plan de gestion

Identification de la personne chargée du dossier :

Nom : Cheminade

Prénom : Harold

Qualité : Resp Espaces verts

Téléphone : 06.81.09.29.95 Télécopie : | | | | | | | | | |

Mél : harold.cheminade@ville-cenon.fr

Fiche n°2 : Modèle de budget prévisionnel

Budget prévisionnel simplifié :

DÉPENSES		RECETTES	
	<i>Budget 2022</i>		<i>Budget 2022</i>
<i>Mise en œuvre des actions communales définies dans le plan de gestion (création et surcreusement de mares temporaires, création de clairière, gestion des corridors écologiques, plantation et taille des arbres, pose de nichoirs, aménagement de cavité, mise en œuvre de formations pour les élus, techniciens et jardiniers, accompagnement des événements culturels existants pour le respect du plan de gestion, etc.</i>	18 050	° Conseil Départemental	6 525
<i>Action de valorisation des déchets verts</i>	4 000	° Bordeaux Métropole (Direction Espaces Verts) CODEV 5	7 762
		Autofinancement	7 763
TOTAL	22 050	TOTAL	22 050

Fiche n°3. Description et motivation de la demande

Lien entre le projet et les politiques de Bordeaux Métropole :

- Plan de Déplacements Urbains,
- Programme Local de l'Habitat,
- Plan Garonne,
- Projet Nature
- Autre (préciser) :

Préciser la délibération communautaire de référence : N° 2018-154

Préciser le titre de la fiche action contrat de co-développement : « Parc des Coteaux – Mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion »

I. Présentation de la démarche

Le parc des Coteaux : un parc naturel urbain Métropolitain

Le parc des Coteaux, composé de 10 parcs publics développés sur 400 hectares sur les coteaux de la rive droite de la métropole Bordelaise, dont 240 hectares dans le domaine public, est identifié comme une des « trames structurantes paysagère de la Métropole » au titre de son classement en ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique).

Le parLAB des Coteaux

Le parLAB est le diminutif du « Laboratoire du parc des Coteaux ». Il est né en 2014 d'une volonté des élus et des techniciens des 4 communes (Bassens, Lormont, Cenon, Floirac) de créer une méthode pour agir ensemble sur le parc des Coteaux. Il s'agit d'un engagement politique affirmé pour la mise en œuvre d'un outil pratique et évolutif concernant la gestion et les usages du parc.

Un plan de gestion intercommunal pour le parc des Coteaux

Depuis juillet 2015, le parLAB a initié une étude pour la réalisation d'un plan de gestion intercommunal du parc. Ce projet, co-construit par les élus, les techniciens et les jardiniers des quatre villes composant le GPV, a permis la mobilisation de partenaires techniques et financiers tels que Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine, la DREAL Nouvelle Aquitaine, l'Université de Bordeaux Montaigne, l'Unité Mixte de Recherche (5319) Passages, le CNRS et l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAP Bx).

Après un peu plus d'une année d'étude le plan de gestion intercommunal a été finalisé en juin 2017 déclinant une série d'actions à mettre en œuvre dans les cinq années à venir. Dans cet élan, Bordeaux Métropole et le Département de la Gironde ont souhaité poursuivre leur accompagnement technique et financier afin d'aller plus en avant dans cette démarche innovante.

La classification en Espace Naturel Sensible

Afin de consolider la démarche, une classification en espace naturel sensible (ENS) d'une partie du parc a été engagée en 2017. Pour cela, chaque parc a fait l'objet d'une proposition de périmètre soumis à l'avis des élus et des techniciens afin de les préciser et de les valider collectivement. Un peu moins de 114 ha du parc des Coteaux ont ainsi été classifiés ENS en juillet 2017.

Villes de Bassens	
- Parc Beauval	11,4 ha
- Parc Rozin	3,2 ha
- Parc Panoramis	9 ha
Ville de Lormont	
- Parc de l'Ermitage	29,7 ha
Ville de Cenon	
- Parc Palmer	17,4 ha
- Parc du Cypressat	12 ha
Ville de Floirac	
- Parc du Castel	1,5 ha
- Parc de la Burthe	29,1 ha
Total	113,3 ha

II. Programme d'actions 2018-2020

Dans la dynamique de l'animation du parcLAB et de la réalisation de l'étude « La Sagesse des Jardiniers », un nouveau programme d'actions a été établi jusqu'en 2020. Ce programme d'action comprend :

- > La mise en œuvre des actions définies dans le plan de gestions (création et surcreusement de mares temporaires, création de clairière, gestion des corridors écologiques, plantation et taille des arbres, pose de nichoirs, aménagement de cavité, mise en œuvre de formations pour les élus, techniciens et jardiniers, accompagnement des événements culturels existants pour le respect du plan de gestion, etc).
- > Des actions de revalorisation des déchets verts produits par les services environnements/espaces verts et sports.

III. Programme d'actions 2021-2023

Dans un objectif de poursuite de ce programme d'action un plan a été établi pour les années 2021 à 2023, ce nouveau programme inclut :

- > La mise en place d'une fauche avec exportation dans le but de recréer une dynamique des sols propre à la prairie, cela est rendu possible grâce à l'acquisition du GPV d'une faucheuse, une faneuse et d'une botteleuse. Les bottes de foin issues de la fauche serviront de fourrage dans une politique de circuit court et de valorisation des déchets.
- > Le broyage des végétaux de la zone Tranchère grâce à la location d'un tracteur spécifique à ce terrain escarpé, des débroussaillages sélectifs dans une démarche de gestion différenciée et de préservation des milieux pour la faune et la flore.
- > Mise en sécurité des arbres du parc Palmer, notre attention se porte sur une cinquantaine d'individus, cet entretien aura pour but la préservation du patrimoine arboré et la sécurité des usagers.

Le détail des préconisations du plan de gestion est accessible à cette adresse :

<https://parclab.wordpress.com/les-preconisations-de-gestion/>

Fiche n°4 : Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), Jean-François EGRON,

- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes d'aides auprès d'autres financeurs publics ;

- demande une aide d'un montant de :
7 762 € pour l'année 2022

Fait, le : 11/07/2022 à CENON

Signature :



Jean-François EGRON
Maire de Cenon

